



REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

La location de la salle polyvalente est réservée, en priorité, aux habitants de la commune pour tous rassemblements, à l'exclusion des repas de mariages et des fêtes de fin d'année.

Pour les personnes extérieures de la commune, la réservation de la salle ne sera effective que trois mois avant la date fixée.

Une caution de 1 000 €, chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, sera exigée à l'acceptation du règlement, celle-ci sera encaissée en cas de dégradation.

Arrhes : une somme de **150 €** sera versée à la réservation de salle pour les personnes extérieures de la commune, celle-ci ne sera pas restituée en cas de désistement.

Une attestation d'assurance, garantie responsabilité civile, « pour location temporaire de salle » sera demandée.

1 – La réservation des salles se fera lors des permanences à la Mairie : tous les matins entre 9 h et 12 h (sauf le mercredi)

2 – Les portes et fenêtres à l'arrière du local devront être fermées après 22 heures. Passé cette heure, le niveau sonore de la musique devra respecter le voisinage. L'heure limite de fermeture de la salle ne pourra excéder **3 heures du matin**.

3 – La salle devra être balayée et lavée. Les toilettes et la cuisine seront nettoyées correctement ainsi que les abords de la salle, une participation de 200 € sera demandée en cas de non respect de ce point.

Vérifier la fermeture des fenêtres coulissantes et des volets roulants, et **l'extinction de l'éclairage central** (*interrupteur situé à gauche de la porte d'entrée*) en quittant la salle.

4 – Sélectionner les déchets et les déposer dans les containers prévus à cet effet :

Déchets ménagers : containers extérieurs, (couvercle bleu)

Plastiques, boîte en métal, papiers et cartons : container extérieur, (couvercle jaune)

Verres : point propre dans la cour des salles communales

5 – TARIFS

	Habitants de TREOUERGAT *	Extérieurs de la commune
Apéritif ou café	40 €	
La journée	120 € *	350 €

* + quartiers limitrophes (*Pen an Dreff, Gouezou, Kervran et Costouarne*)

* max 2 réservations par foyer et par an la 3^{ème} au tarif extérieur

Une facture sera adressée au locataire en cas de frais engagés par la commune pour l'entretien ou la remise en état des locaux.

Le Locataire (nom, prénom, adresse, tél, signature)

Le Maire, René Tréguer

CONFIRMATION DE LA LOCATION DU

Important : 1 exemplaire du règlement signé, le chèque de caution, l'attestation d'assurance et le prix de la location seront à déposer lors de la remise des clefs.

Pour une meilleure gestion des réservations de la salle polyvalente le Conseil Municipal décide que le samedi précédent le premier dimanche du mois, la salle polyvalente sera louée exclusivement aux habitants de la commune.

En contre partie il leur sera demandé d'installer les tables et chaise pour « l'après-messe » du dimanche matin, de la façon suivante :

2 rangées à gauche de 3 tables, 2 rangées à droite de 3 tables, soit 12 tables, et de 4 chaises par table



